

COMMUNE DE LES MAZURES

Plan Local d'Urbanisme (Révision générale)

Document graphique du RÈGLEMENT

Ech. 1/15.000 ème



Ensemble du territoire

PREFECTURE DES ARDENNES
- 4 AOÛT 2021
ARRIVÉE

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du 28 juin 2021,
approuvant la révision générale du
Plan Local d'Urbanisme.



Document initial :
Approuvé le : 18.05.1990

Auteur d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippeaux
08200 SEJAN 2
Tel. 03.24.21.02.87 - Fax. 03.24.23.15.22
Email : urban@sejan.fr



Révisé le : 28.06.2021

Modifié le : Mis à jour le :

Sources : - Front de plan cadastral vectorisé du P.L.U. avant révision, mis à jour partiellement par le B.E.Dumay,
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25

LÉGENDE

	Limite de Commune		Courbe de niveau
	Limite de secteur		Lignes électriques haute tension
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Contrainte GAZ		Contrainte électricité	
	Canalisation de transport de gaz haute pression Damoury - Anchinamps (en respect des documents SA et SD)		Lignes électriques haute tension (en respect des documents SA et SD)
	Périmètre dans lequel le transporteur de gaz doit être pris en compte de tout projet (en respect des documents SA et SD)		Zone d'étalement acoustique (à partir de mai 2021 : en respect des documents SA et SD) (SD 208 : 30 m de part et d'autre)
	Zone de dangers significatifs (RE) : 45 m		Zone de dangers très graves (EUS) : 20 m
	Zone de dangers graves (PEU) : 30 m		

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

N	Zones naturelles et forestières
Na	Secteur au cœur du massif forestier, destiné au fonctionnement de la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Revin-Saint-Nicolas / Les Mazures
Nf	Secteur couvrant le massif forestier et ses abords

